

Nos principes d'action

Une action fondée sur le respect des règles éthiques et déontologiques et les références « aux bonnes pratiques » telles que définies dans la Déclaration des Droits de l'Homme, la Déclaration des Nations Unies du 9/12/1975, les lois du 11/02/2005 et du 2/01/2002, les recommandations de la HAS et de l'ANESM et les classifications internationales (CIM 10).

Nos objectifs

Faire reconnaître la spécificité et l'intensité des troubles du spectre autistique et :

- ➔ Améliorer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et des soins, et la prise en compte des financements nécessaires
- ➔ Faciliter la continuité des parcours de vie à tous les âges avec la création de plateformes de services de proximité
- ➔ Développer les politiques associatives et la coopération par :
 - des actions auprès des institutions et administrations concernées pour mieux faire prendre en compte les besoins des personnes avec autisme
 - des échanges de pratiques et d'expériences
 - le soutien aux associations d'usagers et de familles
 - la facilitation des partenariats et des complémentarités
 - la mise en place d'outils communs d'information et de formation.

Nos actions

Le CERA...

- ➔ Se veut force de propositions auprès des instances chargées de la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'autisme
- ➔ Organise des modalités communes de représentation ou de participation dans toutes les instances concernées par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
- ➔ Demeure particulièrement vigilant sur les points suivants :
 - établir un consensus sur les moyens matériels et humains nécessaires pour des accompagnements pertinents, cohérents et pérennes
 - éviter les discontinuités et les ruptures de l'accompagnement
 - prendre en compte les conseils et l'expertise issus du terrain dans les cahiers des charges et les appels à projets
 - améliorer la qualité des programmes et des actions de formation initiale et continue des professionnels,
 - développer les partenariats, la co-construction, la transversalité et le travail en réseau
 - favoriser autant que faire se peut le maintien dans le milieu ordinaire.



La représentation du CERA au sein du Comité Technique Régional Autisme (CTRA)

Présidé par le Directeur Général de l'ARS, le Comité Technique Régional Autisme participe à l'élaboration et au suivi de la politique régionale en matière d'autisme et à la mise en œuvre régionale des mesures prévues dans le cadre des plans autisme.

Instance de concertation et de collaboration, le CTRA réunit : services de l'Etat, agence régionale de santé, collectivités territoriales, centres ressources autisme, associations d'usagers et de familles, services et professionnels des champs éducatifs, sanitaires et médico-sociaux, CREAI, MDPH, ORS.

Le CERA participe au CTRA à travers 14 représentants titulaires et suppléants proposés conjointement par le CERA et le CERH et désignés par l'ARS pour assurer la représentation des familles et des associations gestionnaires au sein du CTRA.

En savoir plus :

www.autisme-union-sud-est.asso.fr

Participent aux travaux du CERA :

ADAPEI 04
ADAPEI 83
ADIR
ADSEA 06
AFG AUTISME
AIDERA Var
ALDO 06
AMSP
APAR
APREH
ARI
Association AUTISME RELAIS ACCOMPAGNEMENT
Association EDMOND BARTHELEMY
Association FOUQUE
Association LA BOURGUETTE
Association PELAGIE
Association SAINTE-MARIE
Association SERENA
AUTISME 13 - ARCO IRIS
CORIDYS VAR
ESPOIR AUTISME CORSE
GEPSE
LA CHRYSALIDE MARSEILLE
LES TOURNESOLS AUTISME
SAUVEGARDE 13
SESAME AUTISME PACA
TED ET JULES
TED ET LES AUTRES
TEDAI 84
UNION REGIONALE AUTISME FRANCE SUD-EST
URAPEI

L'adhésion au CERA implique l'acceptation de sa charte constitutive et la participation active à ses travaux : réunions bimestrielles, groupes de travail,...

Qu'est-ce que le CERA ?

Le Comité d'Entente Régional Autisme est un organisme informel regroupant des associations de familles et de personnes avec autisme et des associations gestionnaires d'établissements ou services.

Emanation du Comité d'Entente Régional Handicap PACA (CERH) le CERA se reconnaît dans les valeurs et les orientations du CERH :

**Instance de concertation,
d'échanges,
de partage d'informations,
de réflexions et de propositions à
vocation régionale
dans le champ de l'autisme**



Comité d'Entente Régional Autisme

Contact

Secrétaire du CERA : François SOUMILLE
04 91 66 34 58
Courriel : contact.cerapaca@gmail.com

Juin 2013